

	PROCEDURE	Codification :	PRO I-2-5
	Thème : Participation des personnes en situation de handicap	Date de création	24-07-18
		Date de mise à jour :	29/07/2024
	Titre : Personnalisation de l'accompagnement : Projet Personnel et Projet Individuel d'Equipe	Rédacteur :	Romain Puech
Approbateur :		Conseil communautaire	
Destinataires : Assistants salariés			
Fiches annexes : ANX I-2-5-a Questionnaire adressé à la famille ANX I-2-5-b Evaluation du précédent projet et ajouts d'objectifs			

Disposition et mise en œuvre :

Déroulement de la procédure du PP et du PIE

La personnalisation de l'accompagnement s'établi sur la constitution du Projet Personnel (souhaits de la personne accueillie : recueil de ses besoins, de ses forces et de ses objectifs) et du Projet Individuel d'Equipe (adaptation des modalités d'accompagnement).

Afin de garantir un réel travail de recueil, de consultation, d'analyse, d'élaboration des objectifs et de pouvoir mettre en place ces projets, ce travail se déroule sur deux années :

- Année A : constitution du PP et évaluation (mise à jour) du précédent PIE
- Année B : constitution du PIE (après évaluation du précédent) et accompagnement dans la réalisation effective du PP en cours

Note : pour les étapes programmées (dates communiquées en juillet), le titre et surligné en jaune.

ANNEE A : constitution du PP et adaptation du PIE en cours

Etape 0 : Clôture du précédent projet et création d'un nouveau projet sur Airmes

Qui : cadre responsable de service

Attention : création du nouveau projet en prenant en compte la date prévue de présentation du projet

Etape 1 : Envoi du courrier à la famille (année A) dans le cadre de l'adaptation du PIE en cours

Date : Minimum 1 mois avant le début de l'évaluation du précédent PIE (habituellement en septembre)

Qui : assistant de direction

Document support : Questionnaire adressé à la famille

Etape 2 : Expression des objectifs personnels

Qui : référent + la personne accueillie

Document support Airmes : Entretien de préparation du PP (modèle de compte rendu)

Objectif : Favoriser l'expression de la personne sur son projet de vie

Questions de déroulement :

- Quelles sont tes forces, ton talent ?
- Quelles sont tes faiblesses, tes limites ?
- Quel est ton projet, ton rêve ?
- Comment peux-tu avancer vers ce projet ?
- Comment pouvons-nous t'aider dans ce projet ?
- De qui as-tu besoin pour avancer vers ce projet ?
- Est-ce que je souhaite nommer une personne de confiance pour m'aider dans ma vie ?

Note : ce compte rendu est donc rempli 2 fois pour les personnes accueillies en foyer de vie avec hébergement (un avec le référent SAJ et un avec le référent foyer).

Invitations :

- La personne invite à sa réunion de préparation du projet personnel les personnes qui peuvent contribuer à son projet personnel (intervenant, professionnel, proche, membre de sa famille, ami, ...)
 - Le(s) référent(s) est présent pour l'aider à trouver les moyens pour inviter. Le référent doit être le moins acteur possible des démarches. La personne accompagnée doit être la plus actrice.
- ⇒ Ce rendez-vous est l'occasion de reprendre la charte des droits et des libertés de la personne accueillie et de proposer de nommer une personne de confiance.

Etape 3 : Premier rendez-vous de préparation du Projet Personnel

Qui : référent SAJ et/ou référent foyer + la personne accueillie + cadre responsable du service + des invités

Document support Airmes : Entretien de préparation du PP (modèle de compte rendu)

Déroulement :

1. Les documents « préparation du PP » sur Airmes sont lus
2. Des objectifs sont dégagés de ces documents : ceux pour lesquels le service peut contribuer (missions, compétences)
3. Les personnes invitées et les référents répondent sur leur participation possible à ce projet
4. Pour les objectifs qui ne correspondent pas aux missions du service, des partenaires sont recherchés.
5. Les objectifs du nouveau PP sont ajoutés
6. Les objectifs en cours (PIE en cours) sont copiés-collés sur ce nouveau projet. Ils sont évalués et mis à jour si nécessaire.

Etape 4 : Adaptation des outils support à la communication (étape entre le rendez-vous préparatoire et le rendez-vous de présentation)

Qui : référent SAJ et/ou référent foyer + la personne accueillie

Objectif :

- Le référent et la personne accompagnée reprennent les objectifs (PIE mis à jour et PP) et produisent un document support pour favoriser l'expression (communication alternative adaptée aux capacités et souhaits de la personne)

Etape 5 : Réunion de présentation du Projet Personnel

Qui : référent SAJ et/ou référent foyer + la personne accueillie + tuteur, curateur ou famille + cadre responsable du service

Déroulement :

- La personne accompagnée reprend son projet avec les supports préparés à l'étape 3
- Un point d'étape est fait par rapport aux objectifs antérieurs et leurs réalisations en cours

Lors de cette rencontre, un avenant au contrat de séjour est produit. Il intègre la personnalisation de l'accompagnement (projet global : PIE et PP).

Signature de l'avenant annuel du contrat de séjour :

- Par la personne accueillie
- Par le directeur de L'Arche à Reims
- Si tutelle ou curatelle aux biens et à la personne : par le tuteur
- Si protection aux biens : la signature du curateur peut être ajoutée pour acter de la présence de celui-ci lors de cette réunion

Etape 6 : Transmission en équipe

Qui : le référent du site et l'équipe d'accompagnement du site

Objectif : il s'agit du point d'articulation entre le PP et le PIE. Le référent transmet les éléments du document de synthèse du PP dans Airmes. L'équipe se questionne sur les façons dont elle pourra accompagner la personne concernée dans la réalisation ou l'accompagnement de ses projets.

L'adaptation du PIE en cours, prend en compte ces nouveaux objectifs sur lesquels l'équipe du site va s'impliquer.

Si une personne de confiance a été désignée, la personne accueillie peut l'inviter à être présente à chaque étape. Cette présence a pour objectif de faciliter la compréhension des échanges et rechercher l'accord et le souhait de la personne accueillie.

ANNEE B : constitution du PIE et réalisation effective du PP

Observation continue

Date : avant le début de la procédure du Projet Personnel

Document support : transmission avec l'étiquette « observation continue » sur Airmes.

L'équipe ajoute régulièrement des « observations » dans le dossier Airmes de la personne. Pour cela, il est nécessaire de donner des informations sur les thématiques prévues en observation continue.

Afin de pouvoir réutiliser ces observations, il est nécessaire d'ajouter à celle-ci les thématiques « observation continue » et les thématiques concernées lors de l'écrit sur Airmes (cf. PRO I-2-7)

Etape 0 : Clôture du précédent projet et création d'un nouveau projet sur Airmes

Qui : cadre responsable de service

Attention : création du nouveau projet en prenant en compte la date prévue de présentation du projet

Etape 1 : Envoi du courrier à la famille (année A) dans le cadre de l'adaptation du PIE en cours

Date : Minimum 1 mois avant le début de l'évaluation du précédent PIE (habituellement en septembre)

Qui : assistant de direction

Document support : Questionnaire adressé à la famille

- Un courrier est envoyé à la famille, par l'assistante de direction, afin d'obtenir des observations et des avis extérieurs. Les réponses sont traitées au fur et à mesure de leur retour. Les remarques sont ajoutées à la réflexion d'équipe quand celle-ci arrive en étape 2
- Des demandes peuvent être également adressées aux personnes intervenant dans l'accompagnement (paramédical, partenaire...), toujours dans l'optique de recenser largement des observations (bilan paramédical, avis des partenaires...). Cette demande est à adresser suffisamment à l'avance pour en recevoir un retour avant l'étape 2

Etape 2 : Réflexion en équipe

Qui : le référent du site et l'équipe d'accompagnement du site

Le référent reprend les observations répertoriées au cours de l'année, le compte rendu de constellation ou des rencontres avec le psychiatre rattaché à L'Arche si nécessaire, le retour du questionnaire adressé aux familles

A partir de ces éléments, le référent renseigne la partie présynthèse dans Airmes.

Le référent reprend le précédent PIE (projet personnalisé sur Airmes) pour relecture et pré-évaluation.

En réunion d'équipe :

- Le référent reprend ces éléments de manière synthétique
- Les membres de l'équipe formulent leurs observations
- Des prémices d'objectifs sont produits et ajoutés dans la partie « contenu libre » sur Airmes (projet personnalisé)

Etape optionnelle : Discussion avec le psychiatre (si jugé nécessaire par l'équipe) ou temps de réflexion en équipe

Qui : le référent du site, le responsable du site + le psychiatre

Objectif : permettre un regard extérieur sur les prémices du PIE. Aider le référent à formaliser les objectifs du PIE et les moyens d'évaluation.

Le référent aura préparé cette réunion afin d'en dégager les principales observations, l'évaluation de l'ancien PIE et les éléments apportés sur la présynthèse.

Etape 3 : Elaboration du Projet Individuel d'Equipe

Qui : le référent ou les référents et un cadre, responsable de service

Objectifs :

- Cette rencontre permet d'élaborer les objectifs d'accompagnement de manière commune, et de déterminer des moyens et des modalités d'évaluation pour le PIE concerné.
- Une évaluation sur PP en cours est effectuée. Le responsable majeur relance, si nécessaire, le référent afin d'avancer sur la réalisation des objectifs du précédent PP.

Déroulé :

1. Lecture du questionnaire adressé à la famille
2. Chargement des pré-synthèses
3. Lecture du contenu libre
4. Copié-collé des précédents objectifs et lecture de ceux-ci
5. Evaluation des précédents objectifs
6. Rédaction de nouveaux objectifs ou compilation avec d'anciens objectifs

Etape 4 : Présentation du PIE à la personne accueillie

Qui : le référent et la personne accueillie

Objectif : cette rencontre permet de présenter les objectifs que l'équipe se fixe afin d'améliorer et adapter l'accompagnement.

Un document support, en communication alternative est rédigé en suivant la trame du projet élaboré sur Airmes.

Etape 5 : Rencontre de la famille/tuteur et présentation du PP

Qui : le référent, un cadre + la personne accueillie + la famille/tuteur

Objectif : une rencontre avec la personne accompagnée et sa famille/tuteur permet une transmission des objectifs, des moyens et des critères d'évaluation du PIE.

Lors de cette rencontre, un avenant au contrat de séjour est produit. Il intègre la personnalisation de l'accompagnement.

- ⇒ Ce rendez-vous est l'occasion de reprendre la charte des droits et des libertés de la personne accueillie et de proposer de nommer une personne de confiance.

Si une personne de confiance a été désignée, la personne accueillie peut l'inviter à être présente à cette étape. Cette présence a pour objectif de faciliter la compréhension des échanges et rechercher l'accord et le souhait de la personne accueillie.

Le PIE : c'est le projet individuel d'équipe. Il s'agit, pour l'équipe, de réfléchir aux améliorations nécessaires de l'accompagnement pour répondre au mieux aux besoins de la personne concernée. Il s'agit donc d'objectifs que l'équipe se fixe à elle-même pour améliorer cet accompagnement spécifiquement.

Le PP : c'est le projet personnel. Il s'agit des demandes, des motivations de la personne concernée. Le référent et la personne concernée les traduisent en objectifs pour les intégrer à l'accompagnement.